



FORMULAIRE À REMPLIR EN CAS DE DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

Infraction déontologique

Articles 37 et 38 de la Loi sur le courtage immobilier

IMPORTANT

Ce formulaire doit être rempli dans le cas où une personne ou une société a formulé une déclaration à l'organisme à l'effet :

- qu'elle a été déclarée coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction déontologique (autre que dans le domaine du courtage immobilier) ou qu'elle s'est reconnue coupable d'une telle infraction. Cette personne a l'obligation de déclarer toute reconnaissance ou décision confirmant la culpabilité peu importe sa nature, le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier; ou
- qu'elle a déjà vu son permis révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par le comité de discipline ou par un organisme d'une autre province que le Québec ou d'un autre État chargé de la surveillance et du contrôle du courtage immobilier.

Ces déclarations pourraient faire l'objet d'une étude et d'une analyse par le comité de délivrance et de maintien des permis (le « comité »). Les mesures que le comité pourrait être justifié d'imposer, selon les circonstances, sont de refuser la délivrance d'un permis à une personne qui en fait la demande, ou de le délivrer en l'assortissant de restrictions ou de conditions. Le comité pourrait également imposer une mesure au permis d'un titulaire, soit la suspension ou la révocation du permis, ou l'imposition de restrictions ou de conditions.

Veillez remplir le présent formulaire pour chacune de vos infractions et fournir les documents suivants :

- la décision sur culpabilité; et
- la décision sur sanction.

Si vous n'avez plus les documents en votre possession, veuillez vous adresser au greffe de l'instance où la cause a été entendue; pour tout document ayant été détruit ou qui n'est plus disponible, veuillez fournir un écrit à cet effet de la part du greffe de l'instance où la cause a été entendue.

Vous devez fournir tous les documents et renseignements demandés, sauf s'ils sont déjà en possession de l'OACIQ, à défaut de quoi votre demande de délivrance ne sera pas traitée, ou le cas échéant, suivant une mise à jour des vos renseignements votre permis sera suspendu. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration, même si elle a été remplie par une autre personne. Toute fausse représentation entraînera la révocation du permis.

IL EST IMPORTANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE LISIBLEMENT. Dans l'éventualité où votre dossier est soumis au comité de délivrance et de maintien des permis, ce dernier prendra connaissance de l'ensemble de la documentation, dont les réponses fournies au présent formulaire, lesquelles constituent des observations.

Sachez que vous serez informé de la date à laquelle votre dossier sera étudié par le comité de délivrance et de maintien des permis et que vous aurez l'occasion de lui faire part de vos observations. Vous pouvez transmettre tout document additionnel que vous jugez pertinent afin de compléter votre dossier.

SECTION I – IDENTIFICATION

M.	Mme	Numéro de dossier ou de permis : <input type="text"/>	
Nom :			
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
NOM		PRÉNOM	
Adresse :			
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
NUMÉRO		APPARTEMENT	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
MUNICIPALITÉ		PROVINCE	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
IND. RÉG.		N° DE CELLULAIRE	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
N° DE TÉLÉPHONE			

SECTION II – DÉCLARATIONS (SUITE)

11. Si vous êtes déjà titulaire d'un permis délivré par l'OACIQ, l'article 10 du *Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence* prévoit que vous devez transmettre sans délai à l'OACIQ toute modification à un renseignement ou document requis par la *Loi sur le courtage immobilier* ou ce règlement. Ainsi, si votre déclaration de culpabilité date de plus de quelques jours, pourquoi n'en avez-vous pas informé l'OACIQ sans délai ?

SECTION III – CONSENTEMENT, DÉCLARATION ET SIGNATURE

■ CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'OACIQ traite de façon confidentielle les renseignements qu'il recueille conformément aux dispositions des lois applicables et à ses politiques relatives à la gouvernance des renseignements personnels. L'OACIQ recueille vos renseignements personnels par le biais du présent formulaire. Ces renseignements personnels sont nécessaires; ils sont requis par la *Loi sur le courtage immobilier* (RLRQ, c. C-73.2) ou des règlements pris en son application relativement à la délivrance de permis de l'OACIQ. Ces renseignements seront utilisés aux fins suivantes :

- Vérification de votre identité.
- Traitement de votre dossier pour la délivrance ou le maintien du permis de l'OACIQ afin de s'assurer que votre candidature répond aux conditions prévues par la réglementation.
- Vérification de vos antécédents judiciaires.
- Tenue du Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

Le cas échéant, vos renseignements personnels peuvent être utilisés par l'OACIQ aux fins de la surveillance de votre pratique par les membres du personnel de l'OACIQ ou les membres des comités de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent.

Aux fins de vérification de vos antécédents, l'OACIQ peut communiquer vos renseignements personnels aux entreprises privées spécialisées en vérification d'antécédents.

Dans certains cas prévus par la loi, vos renseignements personnels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ou communiqués à des tiers sans votre consentement.

Droit d'accès et de rectification

Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez requérir la rectification de votre renseignement personnel détenu par l'OACIQ s'il est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa cueillette, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi.

Conséquences de refus

La présente cueillette de vos renseignements personnels est nécessaire aux fins du traitement de votre demande de délivrance de permis de l'OACIQ. Dans le cas où vous retireriez votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels, l'OACIQ ne pourra pas recevoir ou traiter votre demande.

Consentement

JE CONFIRME avoir lu et compris l'information relative à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels. **Je consens à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels.**

JE DÉCLARE que tous les renseignements contenus au présent formulaire sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entraînera la révocation de mon permis. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date:

JOUR		MOIS		ANNÉE					

Veillez signer le formulaire APRÈS avoir rempli TOUTES les sections.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc. : 450 676-3513 • certification@oaciq.com • oaciq.com